

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF2749

présenté par

M. Tavernier, M. Peytavie, Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais,
M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	20 000 000	0
Handicap et dépendance	0	20 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit d'abonder le fonds Mieux Manger pour Tous de 20 millions d'euros supplémentaires. Le fonds Mieux Manger pour Tous est composé d'un volet national et d'un volet local. Le volet national du fonds est destiné aux têtes de réseaux de l'aide alimentaire pour financer l'achat de denrées. Le volet local permet, lui, de financer des projets locaux de lutte contre la précarité alimentaire. Les actions soutenues sont variées. Le volet local du programme Mieux

Manger Pour Tous permet ainsi de développer des alliances locales de solidarité alimentaire, de soutenir l'axe social des PAT, d'expérimenter de nouveaux dispositifs d'accès à l'alimentation ou encore d'améliorer la couverture des zones blanches de l'aide alimentaire, notamment en zone rurale.

Les appels à projet du volet local du fonds Mieux Manger pour Tous ont été très compétitifs, le nombre de projets candidats ayant été très nombreux pour peu de lauréats. Cela témoigne tant de besoins de financements importants - après une forte hausse de la précarité alimentaire - que d'un dynamisme des collectivités territoriales et des associations qui investissent de manière croissante les enjeux d'accès à l'alimentation. Bien qu'en légère hausse, l'enveloppe prévue pour le fonds Mieux Manger Pour Tous paraît donc sous-dimensionnée. Il est donc proposé ici de la porter à 100 millions d'euros.

Cet amendement abonde de 20 millions d'euros en crédits de paiement (CP) et autorisations d'engagement (AE) le programme 304 "Inclusion sociale et protection des personnes" et notamment son action 14 "Aide alimentaire". Pour respecter les règles de recevabilité financière imposées par l'article 40 de la Constitution, l'amendement minore de 20 millions d'euros en crédits de paiements et en autorisations d'engagements, l'action 12 "Allocations et aides en faveur des personnes handicapées" du programme 157 "Handicap et dépendance". Bien évidemment il ne s'agit pas par cet amendement de réduire les moyens consacrés au handicap. Il est donc demandé au Gouvernement de lever ce gage.